

# MEMBRES DE LE CONSEIL DE DISCIPLINE DES ÉVÊQUES

[in English](#)

[en español](#)

**Durée du mandat :** 6 ans

**Nombre à élire :** 5 évêques élus par la Chambre des évêques, 2 clercs (diacre ou prêtre) et 2 laïcs élus par la Chambre des députés.

## **Description du poste :**

Le Conseil de discipline pour les évêques est une cour de l'Église qui a la juridiction originale sur les questions de discipline des évêques, pour entendre les appels des évêques f de l'imposition d'une restriction du ministère ou d'un placement en congé administratif et pour déterminer les questions de lieu comme prévu au Canon IV. 19.5. (Cette description est tirée du Canon IV.17.3).

## **Qualités et compétences que les candidats doivent avoir :**

Les membres du conseil disciplinaire pour les évêques doivent bien connaître les Canons, comprendre les objectifs et les processus du Titre IV, adhérer à un processus qui inclut la réconciliation ainsi que la justice, et être capables d'articuler cet objectif d'une manière qui ne nie ni ne diminue la douleur de ceux qui se sentent lésés. La compassion, la volonté de trouver des solutions/résolutions qui respectent les Canons d'une manière qui sert l'objectif global de réconciliation, et la clarté sur les comportements acceptables/inacceptables sont des qualités essentielles pour les membres du Conseil. L'esprit d'analyse et la capacité à équilibrer la lettre et l'esprit de la loi sont également essentiels. Il est souhaitable que les candidats soient bien au fait des pratiques de transparence, de responsabilité, de collégialité et de résolution des conflits. Il est essentiel que les candidats aient des connaissances en informatique et un accès à Internet. Les candidats doivent être capables de garder les informations confidentielles et de comprendre qu'elles ne peuvent être partagées que dans le cadre des directives du processus du Titre IV.

## **Fonctions de cette fonction :**

**Nombre de réunions :** Une réunion en face à face de deux jours au début de la période triennale. Au début de chaque période triennale, une ou plusieurs sessions de formation virtuelle seront organisées pour orienter les nouveaux membres et rafraîchir les connaissances des membres actuels. Tous les autres travaux se font par conférence téléphonique.

**Les comités :** Le panel de référence est composé du responsable de l'accueil, du président du conseil disciplinaire pour les évêques et de l'évêque président ; ce panel traite la majorité du travail. Les membres du DBB peuvent être nommés au Groupe de Conférence (Conference Panel) ou au Hearing Panel (Groupe de Session).

**Frais de réunion :** Payé

**Frais de voyage :** Payé

**Autres informations :** Le travail du DBB comprend une quantité importante de documents à digérer/traiter.

## **Résumé des attentes en matière de temps :**

Réunions régulières : une réunion en personne au début de la période triennale ; conférences téléphoniques.

Travail individuel : Documents liés aux travaux de la Commission